

## Lancement du 1<sup>er</sup> rapport de branche des Entreprises de Services à la Personne

### *Un rapport de branche pour une connaissance plus approfondie du secteur*

Dans le cadre de l'Observatoire Paritaire, la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) réalise le premier **rapport de branche des Entreprises de Services à la Personne**.

**La Fédésap invite l'ensemble des entreprises de la branche à participer à l'enquête en cours relative à l'élaboration du rapport annuel de branche 2018.**

Les données recueillies permettront :

- Aux entreprises de Services à la Personne de disposer d'informations relatives au positionnement économique de leur branche, à l'emploi et aux conditions de travail, à la rémunération, ainsi qu'aux chiffres clés du secteur ;
- De fournir aux Partenaires sociaux des éléments statistiques essentiels à la conduite de la politique sociale au niveau de la branche professionnelle.

Dans l'optique de la réalisation de ce rapport de branche, il est primordial que ce questionnaire soit complété par le plus grand nombre. [Compléter l'enquête](#).

### *Une nouvelle identité propre à la branche*

Soucieux de mettre en valeur les projets portés par la branche des SAP, les partenaires sociaux ont souhaité moderniser son image.

Elle sera dorénavant identifiable par le logo « ESAP – Branche des Entreprises de Services à la Personne ».



## La Fédésap

### Contact presse

Diana Mazelin | Chargée de communication

Tél. : 01.83.62.17.03 – Mail : [dmazelin@fedesap.org](mailto:dmazelin@fedesap.org)